

# CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE

LE JEUDI 24 septembre 2015 – SALLE MONTAIGNE

**Assistent, est représenté ou excusé à cette réunion du Conseil de l'École doctorale présidée par M. Sandro LANDI.**

M. Patrick BAUDRY, Vice- Président du Conseil Scientifique.

Mme Danielle BOURMAUD, directrice de la Direction de la Recherche.

M. Sandro LANDI, directeur de l'École doctorale.

Mme Isabelle POULIN, directrice adjointe de l'École doctorale.

Mme Valérie CARAYOL, M. Jérôme FRANCE, Mme Isabelle TAUZIN, Mme Nicole PELLETIER, M. Valéry LAURAND, M. Pierre BEYLOT, Mme Béatrice COLLIGNON, Mme BOUNNEAU Christine.

Mme Anissa CHOUKRI.

-----

## Ordre du jour

- ❖ Rapport HCERES : Retour
- ❖ Modalités de sélection des contrats doctoraux
- ❖ ATER – Compte rendu de la séance de travail du 17 septembre 2015
- ❖ Fin de mandat de la direction de l'École doctorale : bilan et perspectives

M. LANDI ouvre la séance à 9h45.

## ❖ HCERES

M. LANDI explique le changement du mode d'appréciation de l'HCERES. Il ne met plus de note mais examine sur la base des trois critères d'évaluation établis:

- Le fonctionnement et l'adossement scientifique.
- L'encadrement et la formation.
- Le suivi et l'insertion professionnelle.

Le bilan de l'expertise est très positif.

### **1- Les points forts du rapport**

(M. LANDI commente les points forts du rapport, soulignés par l'HCERES)

#### 1-1 Une prise en charge très complète des doctorants.

#### 1-2 Une forte capacité de médiation avec la direction.

#### 1-3 Une offre de formation très riche

Le texte qualifie l'offre de formation de l'Ecole doctorale de « remarquable sur le plan interdisciplinaire tant que professionnalisant ».

M. LANDI précise que ce sont deux volets mis en place depuis quelques années (offre scientifique et offre professionnelle).

#### 1-4 Direction de l'ED

Une direction dont le dynamisme, l'inventivité, l'adaptabilité en font une véritable force de proposition, d'intervention dans la structuration des études doctorales et dans la vie de l'Ecole doctorale.

#### 1-5 Une attention particulière portée à la rédaction de la recherche

Initiative originale et novatrice liée à l'élaboration de la revue *Essaie*, un véritable laboratoire d'écriture de la recherche (une dizaine de numéro en préparation).

#### 1-6 Internationalisation et ouverture

Projet MERIMEE, décroché en 2012, une ouverture à l'Espagne et au pays basque transfrontalier. Le souci de lier étroitement les études doctorales au Master finalité Recherche (niveau MD). Les conférences animées par des professeurs invités, proposées par l'ED.

#### 1-7 Une maîtrise de la gestion des doctorants par le service administratif.

Le service administratif travaille en étroite collaboration avec sa direction. Ces deux acteurs forment une véritable équipe dans l'Ecole doctorale où le service administratif participe activement à la vie de l'Ecole ainsi qu'aux décisions prises.

### 1-8 La communication

Supports (affiches, site internet, carnet, newsletter hebdomadaire...) riches, inventifs et qualitatifs.

## **2- Les points faibles du rapport**

(M. LANDI développe les points faibles relevés par les évaluateurs).

### 2-1 Isolement de l'ED

Les difficultés d'interaction avec l'IDEX et l'UB sont évoquées, l'École doctorale doit s'ouvrir à l'UB, mais ils ne sont pas prêts à créer des liens. Actuellement, M. LANDI souligne qu'il y a plus d'ouverture vers Pau.

L'École doctorale doit être dans la COMUE ?

Il faut présenter des propositions à Mme JACQUET, des projets précis pour obtenir un financement de l'IDEX et mieux structurer les rapports entre les écoles doctorales bordelaises et l'IDEX.

Isabelle POULIN n'est pas optimiste car elle a déjà soumis des propositions sans aboutissement.

Valérie CARAYOL souligne un favoritisme envers les projets de l'UB et suggère d'utiliser la voie institutionnelle (recours gracieux) dans le cas où les projets proposés par l'École doctorale, les UMR et EA soient rejetés.

Pierre BEYLOT pense qu'il est nécessaire de faire valoir ses droits.

Le président de l'Université Bordeaux Montaigne a le devoir d'être présent lors des conseils de gestion de l'IDEX ou qu'il se fasse représenter.

Sandro LANDI veut une politique plus agressive vis-à-vis de l'IDEX, les personnes présentes sont unanimes sur ce devoir.

Puis il précise qu'une 3<sup>ème</sup> vague de Professeur Invité aura lieu cet automne 2015 car il reste des financements. Cette année, également, 3 financements IDEX décrochés (1 post-doc, 1 contrat cofinancé avec Université de BERCLEY et 2 cofinancés dans le programme EUSKAMPUS).

Jérôme FRANCE précise qu'il faut investir l'IDEX car peu de projet remonte et c'est le seul moyen d'augmenter nos chances de financement.

### 2-2 Financement de thèse

Faible taux de financement des thèses : 21 % des thèses sont financées (grâce aux mécènes extérieurs).

Un constat est fait sur le choix politique de l'établissement : deux postes en contrat doctoral gelés (économie budgétaire ?).

M. LANDI pense que l'École doctorale peut demander un contrat doctoral de plus l'an prochain.

Patrick BAUDRY, VPCR, souligne que nous ne sommes pas une université de Licence et qu'il faut axer sur la Recherche et non seulement sur la formation (80% de formation / 20% de recherche).

M. LANDI renforce l'idée de créer une politique de Recherche.

M. BAUDRY pense que la logique d'axe dans la PSE a des effets mais limités. Il faut privilégier le montage de projet.

Il confirme que le budget des équipes ne sera pas réévalué.

### 3-2 Absence d'évaluation par doctorant

M. LANDI affirme que cette remarque de l'HCERES est en contradiction avec la loi car il n'y a pas d'obligation pour les doctorants de suivre les formations.

Il précise qu'il existe déjà une comptabilisation de présence.

### 4-2 Une dimension internationale à diversifier

Rappel par M. LANDI que 20% des thèses sont en cotutelle et qu'elles engendrent un coût certain.

### 5-2 Non-conformité du Conseil de l'ED avec les textes en vigueur

Le rapport met en lumière la trop forte proportion d'enseignant-chercheur au sein du conseil.

### 6-2 Absence de membre de la société civile au conseil ED

M. LANDI annonce que le directeur Général de l'entreprise Ford Aquitaine, M DUDYCH Laurent, serait intéressé par le fait d'être membre du conseil de l'ED.

Il proposerait des bourses CIFRE et des stages.

L'ensemble des personnes présentes approuve cette proposition.

### 7-2 Bureau ED

Il s'agit d'un corps intermédiaire entre le Conseil et la Direction.

Questionnement sur l'utilité d'un bureau et sa composition.

Mme POULIN souligne qu'il faut des décharges à la clé.

## ❖ Modalités de sélection des contrats doctoraux

Le système actuel de sélection est meilleur qu'auparavant, cependant il reste un consensus sur les améliorations à apporter notamment en ce qui concerne le nombre de candidat qui accède à l'oral.

- Normalisation de l'instance (commission ADOC ou conseil d'unités de recherche) ?
- Modalités de pré-sélection (dossier ou oral) ?
- Combien de candidats par équipe ?

Valéry LAURAND pense qu'il est bénéfique que les équipes sélectionnent leurs candidats par un oral et constate que les résultats sont meilleurs après deux oraux.

Il considère qu'on ne doit pas établir le nombre de candidats à auditionner en fonction de la taille de l'Unité de Recherche mais au nombre effectif de candidats qui se présentent (avec un seuil par équipe).

Isabelle POULIN est favorable à une liberté pour le choix de l'instance et à une transparence du mode de sélection de chaque équipe. Elle demande aux directeurs d'Unité de Recherche de préparer préalablement les candidats aux auditions du contrat doctoral.

M. LANDI insiste sur la nécessité d'avoir des dossiers « contrats doctoraux » dématérialisés. Les membres du Conseil sont unanimes sur ce fait.

Isabelle TAUZIN demande à ce que les modalités d'admissions utilisées par les équipes soient les mêmes que celles indiquées sur le site institutionnel et la possibilité de remonter le calendrier (avancer la date de présélection des dossiers par les équipes).

Le conseil souligne le problème des échéances de fin d'examen de Master et la nécessité d'obtenir le diplôme pour se présenter au contrat doctoral.

M. LANDI ne souhaite pas limiter le nombre des candidatures dans les équipes.  
Il propose d'établir des quotas.

Les équipes présenteront :

- 1 candidat à l'oral si [1 à 3] candidats.
- 2 candidats à l'oral si [4 à 7] candidats.
- 3 candidats à l'oral si 8 candidats ou plus.

L'ensemble du conseil adopte cette décision.

#### ❖ **ATER montants**

Ce dispositif concerne seulement les contrats doctoraux en troisième année avec monitorat et est étendu aux contrats IDEX + ENS. Le doctorant peut enseigner pendant sa 4<sup>ème</sup> année de thèse en étant financé.

La présidence n'est plus favorable à ce texte, notamment pour les ENS, et envisage de mettre fin à cette mesure sans en avoir prévenu préalablement la direction de l'Ecole doctorale, ni les directeurs et directrices d'unités de recherche.

Les politiques jugent les contrats ½ ATER trop chers et incompatibles avec les besoins de l'établissement.

La position de la direction de l'École doctorale est claire : « on ne change pas les règles en cours de jeu ». La possibilité de cette 4<sup>ème</sup> année doit être réservée aux contrats doctoraux avec monitorat (en identifiant préalablement le nombre).

Jérôme FRANCE constate que la seule solution serait de sacrifier des contrats doctoraux afin de permettre la prise en charge de contrats ATER, aux vues de la dure loi des finances.

L'École doctorale a pu permettre, cette année 2015-2016, à 2 contrats doctoraux ENS et un doctorant en situation de handicap, d'obtenir une 4<sup>ème</sup> année de financement.

Le texte concernant les ATER doit être retravaillé par la DRH (obsolète).

Le conseil est formel, l'École doctorale doit participer au CAC pour évoquer ce problème des ATER montants.

#### ❖ **Fin de mandat de la Direction de l'ED**

Isabelle POULIN annonce la fin de son mandat. Elle ne souhaite pas se représenter pour des raisons personnelles. Elle a beaucoup apprécié son expérience en tant que co-directrice à la tête de l'ED. Elle souligne le dynamisme de l'équipe de travail autant avec les collègues qu'avec les doctorants.

M. LANDI est d'accord avec le terme « expérience vivante » et non de bilan au vu du travail d'équipe accompli avec le personnel administratif et les doctorants (considérés comme des jeunes chercheurs).

**Jérôme FRANCE précise que le rapport du HCERES est le reflet des dires d'Isabelle POULIN et qualifie l'École doctorale de « Fleuron de l'université ».**

Valéry LAURAND demande comment les doctorants peuvent investir l'école? Et s'interroge sur le caractère obligatoire de la formation.

M. LANDI rappelle qu'il n'y a aucune d'obligation pour les doctorants d'assister aux formations. Ils doivent prioriser leur thèse et n'ont ni d'obligation ni de devoirs.

Il insiste sur le fait que les doctorants doivent être acteurs de l'École Doctorale et forts de propositions et d'interventions (organisation de SID, revue *Essais*). Les masters peuvent également s'intégrer aux formations de l'ED.

M. LANDI souhaite renouveler son mandat à la tête de l'École doctorale et propose un vote sur papier.

#### Résultat du vote :

- 9 bulletins OUI
- 1 bulletin NON

M. LANDI annonce la levée de la séance à 12h00.